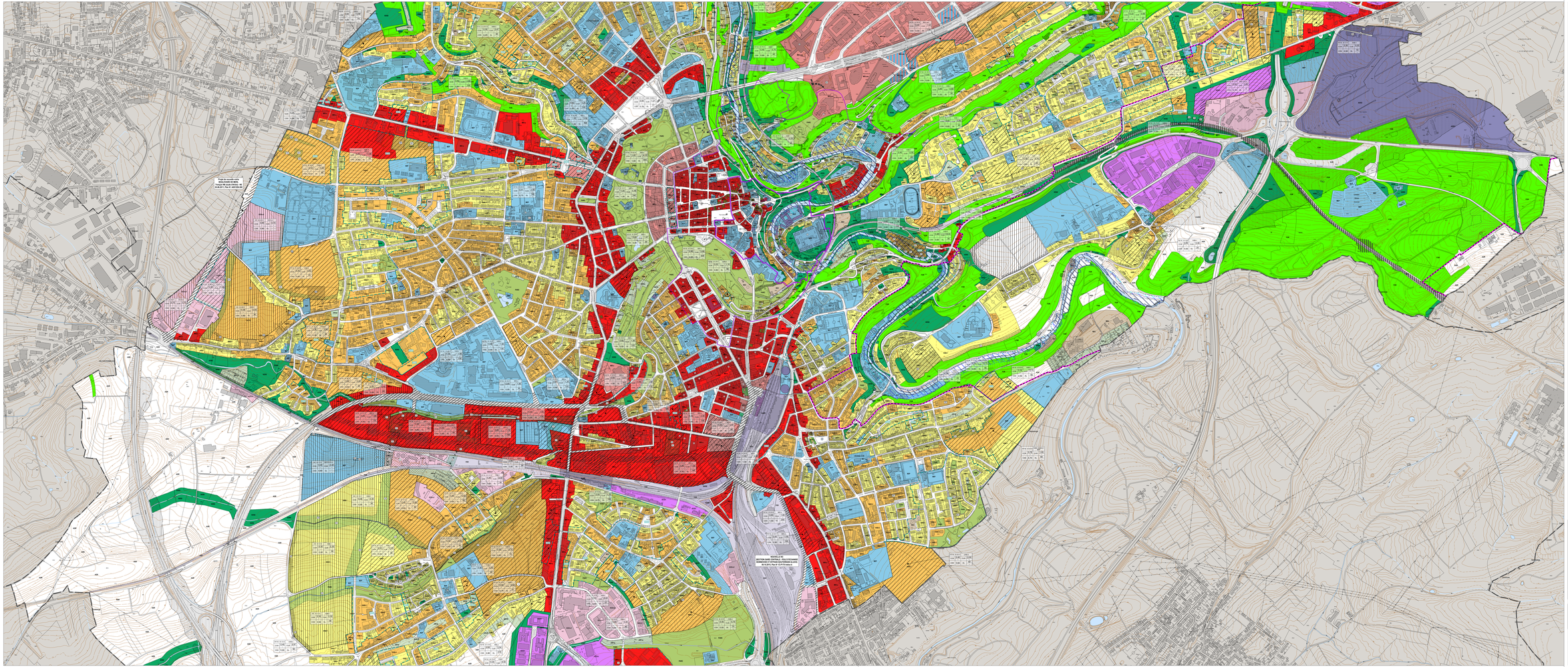

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 — Zone d'habitation 1
- HAB-2 — Zone d'habitation 2
- MIX-u — Zone spéciale mixte urbaine centrale européenne
- MIX-c — Zone mixte urbaine centrale
- MIX-p — Zone mixte urbaine
- SPU — Zone de bâtiments et équipements publics
- PAP MIX-CHA — Référence du Schéma directeur
- Densité de ed. / Densité de log. / Coef. d'occup. du sol (CMU) / Coef. d'occup. du sol (CSS) / Haut. (H) / Nb. de niveaux (N) — Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones urbanisées ou en plan d'aménagement particulier "Nouveau quartier"
- ECO-1 — Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-2 — Zone spéciale d'activités économiques - Tarfaire
- ECO-3 — Zone spéciale Foetz
- ECO-4 — Zone spéciale Télécommunication
- CAMP — Zone d'aéroport
- GARE — Zone de gares ferroviaires, de train et routières
- TAM — Zone des réseaux ferroviaires
- SPORT — Zone de sports et de loisirs
- JARDIN — Zone de jardins familiaux
- JARDIN-C — Zone spéciale de villas jardinières et jardins communautaires

Zones destinées à rester libres

- AGR — Zone agricole
- VAL — Zone forestière
- PARC — Zone de parc public
- VERT — Zone de verdure

Zones superposées

- Plan d'aménagement particulier approuvé; "Nouveau quartier"
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "Nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire type I
- Couloir et espace réservés pour projets routiers
- Couloir et espace réservés pour projets ferroviaires
- Couloir et espace réservés pour projets de mobilité douce
- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement naturel"
- Zone à risques "fontsenkungen"
- Zone à risques concernant la protection des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
- Zone de bruit > 75dBA
- Zone de servitude "urbanisation"
  - U — Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - N — Servitude "urbanisation - corridor écologique"
  - M — Servitude "urbanisation - détente naturel"
  - J — Servitude "urbanisation - jardin ferroviaire"
  - Ch — Servitude "urbanisation - espace libre ouvert au public"
  - R — Servitude "urbanisation - centre de quartier d'origine"
  - V — Servitude "urbanisation - solution"
  - Ch — Servitude "urbanisation - déplacée"
  - Ch — Servitude "urbanisation - intégration paysagère" / Servitude "urbanisation" - Zone de bruit > 75dBA
  - SU — Zone de servitude "urbanisation - double vente"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - Décharge pour déchets inertes
  - Périmètre ZITSI
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés inscrits/classés
  - Immeubles et objets classés inscrits/classés - Zone de protection
- à la protection de la nature et des ressources
  - Zone protégée d'intérêt national - règlement
  - Zone protégée d'intérêt communal
  - Biotope Natura 2000
- à la protection du patrimoine mondial (UNESCO) culturel
  - Zone tampon - PCVS
  - Zone nucléaire - PCVS
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ100
  - Zone inondable - HQ100 - u
  - Zone inondable - HQ extrême
  - Zone inondable - HQ extrême - u

Autres (à titre indicatif)

- Ligne ferroviaire
- Réseau routier et stationnements
- Bâtiment existant / projeté
- Crassiers
- Cours d'eau / Eaux stagnantes
- Courbes de niveau

Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple le droit de préemption ou des servitudes ne de représentent que de manière indicative le tracé des voies à risques, sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés.

- Limite de la commune

Fond de plan: Ville de Luxembourg
Service de la Topographie et de la Géomatique
Carte topographique 1:10.000, 2015 (situation 16.04.2019)

a. MDDI: Règlement grand-ducal du 3 janvier 2008 déclarant obligatoires le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"
b. MDDI: Règlement grand-ducal du 17 mai 2018 déclarant obligatoires le plan d'occupation du sol "Transport et environnement"
c. MDDI - Environnement: Liste zones protégées nationales, Plan National protection Nature, 2010
d. Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, 2017
e. Ministère de la Culture, Décret du monuments nationaux (Mémorial A - no 20 du 16 mai 2018), update 30.11.2018
f. Administration de la Gestion de l'Eau, zone inondable, 2017
g. MDDI - Environnement: Cartographie du Bruit, 2011 / Revue préparée et Plan LUDIS

Plan d'aménagement général
de la Ville de Luxembourg

Modification ponctuelle	Date d'approbation par le Ministère de l'intérieur	Date d'approbation par le Ministère de l'Environnement	Date d'adoption par le Conseil Communal
N° 01	le 14 février 2020	le 3 février 2020	le 16 décembre 2019

Date d'approbation par le Ministère de l'Intérieur: le 5 octobre 2017 et
le 18 février 2020 (précision du Ministère de l'intérieur)
Date d'arrêté par le Ministère de l'Environnement, MDDI - Dép. Environnement: le 6 octobre 2017
Date d'adoption par le Conseil Communal: le 28 avril 2017

Partie graphique - version coordonnée

VILLE DE LUXEMBOURG
Direction du Développement urbain
et Plan de Mobilité
ZEYEN BAUMANN
Architecture et Urbanisme
Urbanisme
www.zeyenbaumann.lu
Nord / Centre / Sud
N
échelle 1:5.000
18 février 2020